Image not found or type unknown

Assainissement tout à l'égout ou individuel

Par **cody83**, le **27/06/2008** à **17:39**

bonjour, ma soeur va bientot signé son achat d'appartement dans une copropriété (sans syndic). elle vient de se rendre compte que tous les propriétaires des appartements étaient reliès au tout a l'égout sauf le sien(fosse septique individuel).
Il faut s'avoir qu'il y a un peu plus de 2 ans une grosse société c'est installée non loin de là, c'est pourquoi le tout a l'égout a été installé et que certain en n'ont profité pour se raccorder (logique)
existe t-il une ou des régles a respecter pour l'assainissement quel recour si il y a envers son vendeur.
merci pour vos réponses

Par **saladine**, le **28/06/2008** à **09:40**

bjr,

en général le raccordement est une obligation, parfois on tolère un assainissement individuel (maisons de campagne).

il faut aller en mairie pour avoir toutes les informations à ce sujet.

questions : qui gère les parties communes en l'absence de syndic ? comment a fait le notaire en l'absence d'état daté ?

cdlt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés